



①② **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

②① Numéro de dépôt : **94401633.6**

⑤① Int. Cl.⁶ : **B65D 5/54**

②② Date de dépôt : **13.07.94**

③① Priorité : **22.07.93 FR 9309031**

⑦② Inventeur : **Maunand, Jean**
6, clos de la Source
F-21220 Saint-Philibert (FR)

④③ Date de publication de la demande :
25.01.95 Bulletin 95/04

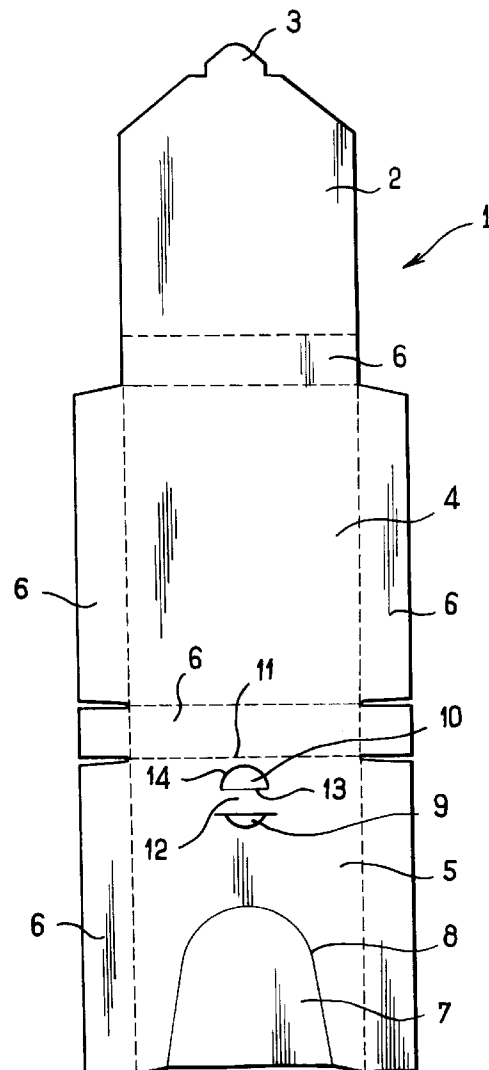
⑧④ Etats contractants désignés :
BE CH DE ES GB IT LI

⑦④ Mandataire : **Levy, David et al**
c/o S.A. FEDIT-LORiot & AUTRES
CONSEILS EN PROPRIETE INDUSTRIELLE
38, Avenue Hoche
F-75008 Paris (FR)

⑦① Demandeur : **LABORATOIRES D'HYGIENE ET**
DE DIETETIQUE
38 avenue Hoche
F-75008 Paris (FR)

⑤④ **Boîte en carton refermable.**

⑤⑦ Elle comporte un rabat (2) collé sur une partie (7) de la face avant, délimitée par une ligne de moindre résistance (8), une fente (9) pour l'introduction d'une languette (3), caractérisé en ce que la face avant (5) comprend également une ouverture d'accès (10) délimitée par au moins une ligne de moindre résistance (14), ladite ouverture d'accès étant située au moins partiellement, en regard de ladite languette (3) lorsque la boîte est à l'état fermé.



La présente invention concerne une boîte en carton refermable, du type dit inviolable.

La présentation des produits commerciaux et en particulier des produits de soins nécessite souvent un emballage qui doit être inviolable, c'est-à-dire que le consommateur doit être certain que l'emballage n'a pas été ouvert avant l'achat. Pour obtenir ce résultat, il est possible de recouvrir l'emballage d'un second emballage, le plus souvent au moyen d'un film transparent que l'on déchire à la première utilisation ; cette solution présente cependant l'inconvénient d'augmenter les coûts et de produire un résidu que le consommateur doit jeter à la première utilisation.

Diverses solutions sont proposées dans les demandes DE-2 726 830, FR-90 15357, et les brevets GB-1 498 623, EP-0 038 976, FR- 86 4095, US-3 485 436 et 4 752 029.

Une autre solution consiste à coller les parois de la boîte de façon à ce que la première ouverture nécessite de décoller un côté ou de découper une partie suivant une ligne de moindre résistance ; cependant, la première ouverture d'une telle boîte est peu pratique en raison des difficultés que le consommateur éprouve à saisir les côtés à découper et, le plus souvent, cette opération nécessite l'emploi d'un objet tranchant, utile soit pour découper les parties protégées, soit pour soulever une partie de l'emballage qu'il est nécessaire de tirer avec les doigts.

La présente invention a pour but de remédier aux inconvénients précités et de proposer une boîte du type inviolable qui soit simple à ouvrir, sans nécessiter un effort particulier de la part de l'utilisateur.

Selon l'invention, la boîte inviolable est en carton réalisée à partir d'un flan plié et collé pour former un rabat muni d'une languette, ladite languette se trouvant au-dessus d'une encoche ou d'une découpe du flan carton, ce qui a pour effet de faciliter la préhension de la languette avec les doigts. Il est ainsi possible d'effectuer la première ouverture de la boîte sans objet d'appoint et sans risque de déchirer la languette.

L'invention sera mieux comprise à l'aide des dessins et de la description suivante de la boîte, dans laquelle les chiffres sont repérés sur le dessin.

Selon l'invention, la boîte est réalisée à partir d'un flan 1 qui comprend des lignes de pliage qui délimitent un rabat 2 muni d'une languette 3, une face arrière 4, une face avant 5 et des côtés latéraux 6.

Sur la face avant 5 sont ménagées une partie 7 d'invulnérabilité, délimitée par une ligne de moindre résistance 8, et une fente 9 pour l'insertion de la languette 3 après la première ouverture de la boîte.

Une encoche de préhension ou ouverture d'accès 10 est ménagée sur la face avant 5, entre la fente d'insertion 9 et la ligne de pliage 11 pour ladite face avant et un des côtés latéraux adjacents 6. L'ouverture d'accès est séparée de la fente 9 par une bande de carton 12 suffisamment large pour retenir et servir

d'appui à la languette 3 après insertion dans ladite fente 9. L'ouverture d'accès 10 est normalement fermée par une partie de carton et elle est délimitée par la jonction 13 avec la bande 12 et par une ligne de moindre résistance 14 qui affecte, de préférence, la forme d'un demi-cercle. La position de l'ouverture d'accès 10, sur la face avant 5 et entre la fente 9 et la ligne de prépliage 11, est déterminée de façon que, dans la position fermée de la boîte et avant la première ouverture, la languette 3 recouvre partiellement ladite ouverture d'accès 10.

Pour former la boîte à partir du flan, on replie le flan sur lui-même de façon à amener le rabat 2 au-dessus de la face avant 5 et on colle par un point de colle le rabat 2 sur la partie 7 de la face avant 5. La languette 3 se situe ainsi au-dessus de l'ouverture d'accès 10. Après introduction du contenu de la boîte, on referme celle-ci en collant les petits rabats latéraux pour former les côtés 6 de la boîte. Ainsi, avant la première utilisation, toutes les faces assemblées de la boîtes sont maintenues par collage. Lors de la première ouverture de la boîte, il est nécessaire de soulever le rabat 2 en saisissant la languette 3 en contact avec la face avant 5 de la boîte : cette opération est rendue beaucoup plus facile du fait de la présence de l'ouverture d'accès 10.

En effet, une légère pression sur la paroi de l'ouverture d'accès 10, permet à ladite paroi de se détacher de la face avant 5 le long de la ligne de moindre résistance 14 et de la rabattre, vers l'intérieur de la boîte 1, autour de la jonction 13, à la manière d'un volet. Ainsi, une place suffisante est dégagée, ce qui permet de saisir l'extrémité de la languette 3. En effectuant une traction perpendiculairement à la face 5, on découpe la partie 7 de la face avant 5, le long de la ligne de moindre résistance 8, et elle reste fixée au rabat 2 après la première ouverture de la boîte. Après une première utilisation de la boîte, il est possible de refermer la boîte en introduisant la languette 3 dans la fente 9, ce qui maintient le rabat appuyé sur la face 5 de la boîte.

L'ouverture d'accès 10 peut se présenter sous forme d'un demi-cercle prédécoupé muni d'une ligne de pliage suivant le diamètre qui forme la corde du demi-cercle ou sous forme d'un cercle complet prédécoupé. Dans les deux cas, une simple pression sur la partie prédécoupée permet de dégager une place suffisante pour passer le doigt sous la languette et la saisir fermement.

Revendications

1. Boîte en carton réalisée à partir d'un flan unique (1) replié suivant des lignes de prépliage pour former un rabat (2) venant sur la face avant (5) de la boîte, le rabat (2) étant collé sur une partie (7) de la face avant, délimitée par une ligne de moind-

- dre résistance (8) et qui se découpe à la première ouverture de la boîte, le rabat (2) comportant une languette (3) susceptible de s'introduire dans une fente (9) ménagée sur ladite face avant entre la ligne de moindre résistance (8) et la ligne de repliage (11) afférente à ladite face avant pour refermer la boîte caractérisée en ce que la face avant (5) comprend également une ouverture d'accès (10) délimitée par au moins une ligne de moindre résistance (14), ladite ouverture d'accès étant située au moins partiellement, en regard de ladite languette (3) lorsque la boîte est à l'état fermé.
- 5
- 10
2. Boîte selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'ouverture d'accès (10) est située près de la fente (9) et séparée de cette dernière par une bande de carton (12). 15
3. Boîte selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisée en ce que la ligne de moindre résistance (14) est réalisée suivant un demi-cercle. 20

25

30

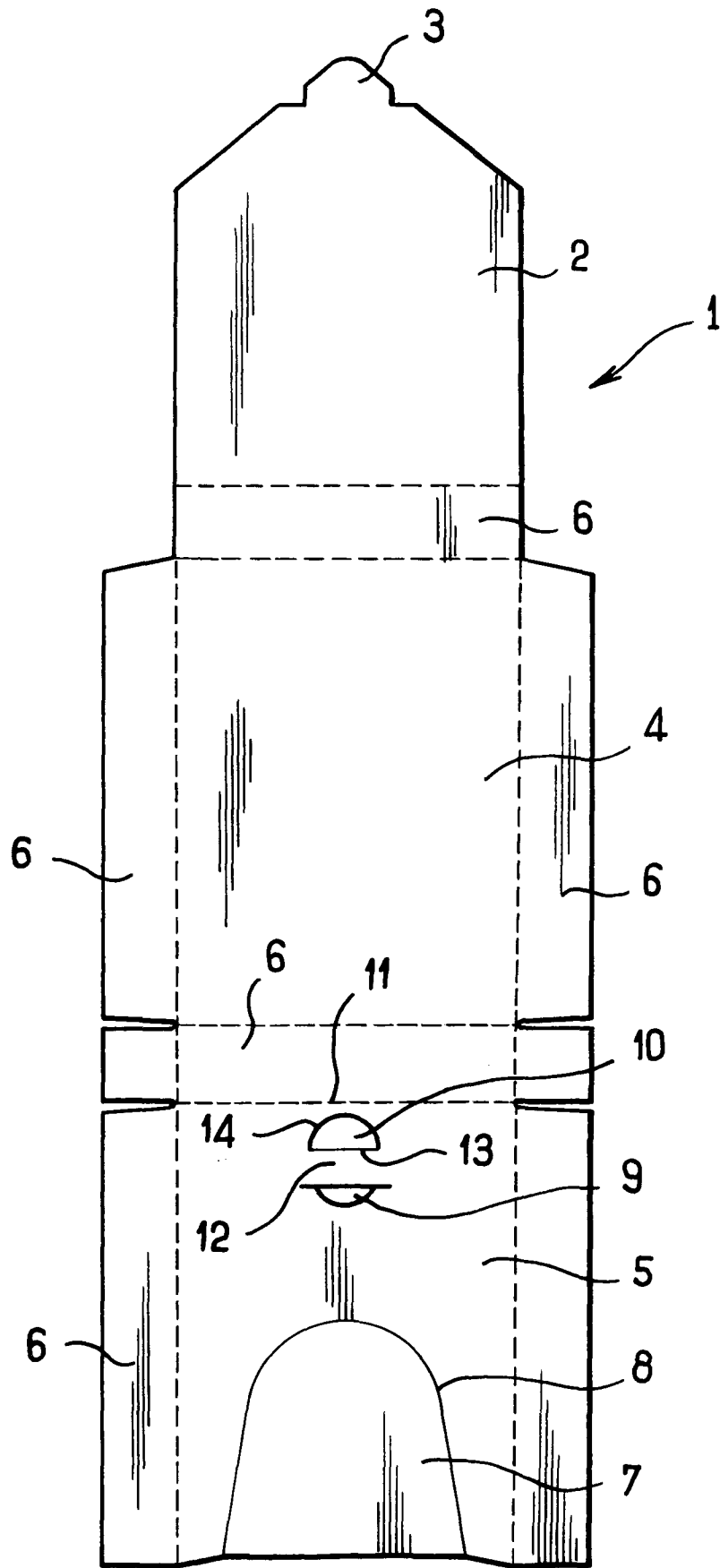
35

40

45

50

55





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 94 40 1633

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	DE-U-92 16 583 (SCHOTT) * revendications 1-3; figures 1-3 * ---	1	B65D5/54
A,D	FR-A-2 670 182 (OTOR) * revendications 1-5; figures 1-3 * ---	1	
A	DE-A-22 43 346 (LION FAT OIL) * page 5, alinéa 4 - page 6, alinéa 1; figures 1-5 * ---	1,3	
A	US-A-5 123 589 (COTE) ---		
A	GB-A-474 648 (GOODCHILD) * figures 1-5 * -----	1,3	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lien de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		4 Novembre 1994	Bessy, M
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)